

Règlement du concours Bubbling Shooter

1. ORGANISATEUR

Le présent concours est organisé par la s.r.l. BUBBLING, dont le numéro d'entreprise est le 0454.400.854, et dont le siège social est situé Chaussée de Wareme 43 à 4540 AMAY.

2. LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Ce règlement contient les conditions de participation et les règles relatives au concours organisé par BUBBLING.

La participation à ce concours implique l'adhésion, sans restriction, au présent règlement et aux directives qui en résultent.

A l'exception des demandes portant sur la réglementation du présent règlement, il ne sera répondu à aucune demande d'information relative au concours.

Ce jeu-concours ne pourra faire l'objet d'aucune correspondance, ni écrite, ni téléphonique.

Le présent règlement est publié sur le site internet à savoir www.bubbling.be.

3. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le vendredi 20 novembre 2020 à 20h00 et se termine le mardi 15 décembre 2020 à 18h.

4. LES PARTICIPANTS

Seules les participations enregistrées dans les limites temporelles seront prises en considération.

Le concours est organisé par la s.r.l. BUBBLING.

Le personnel de cette société ne peut participer au présent concours. Ceci est également valable pour leur famille résidant sous le même toit et les cohabitants.

Les données que nous rassemblons sont traitées au sens et dans le respect de l'article 4, section 1 de la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Le participant a droit à la rectification ou la suppression des données de notre fichier.

Le seul critère de participation au concours est d'avoir un numéro d'entreprise.

Pour participer au concours, le participant doit avoir réalisé les actions suivantes :

- Soumettre nom, prénom, adresse mail, pseudo et créer un mot de passe ;
- Accepter le Règlement et la politique de confidentialité ;
- Jouer au Bubble Shooter présent sur le site Bubbling.be

5. MODIFICATION OU ARRÊT DU CONCOURS

Bubbling se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non) ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, BUBBLING s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant Bubbling.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité de Bubbling ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Chacun des Participants accepte enfin que Bubbling puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu

concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par courriel ou par tout moyen que Bubbling jugerait opportun.

6. FRAIS DE PARTICIPATION

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur le site www.bubbling.be.

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

7. LE LOT

Le lot du concours est la création d'un logo et charte graphique.

(Briefing client ; 3 à 5 propositions ; briefing pour choix et modifications ; max 3 modifications à la proposition choisie ; fourniture du logo. La création reste propriété intellectuelle de la s.r.l. BUBBLING.)

Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée en échange du lot gagné. La s.r.l. BUBBLING est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure empêchant la bonne exécution du prix : p.ex. en cas de cessation d'activité de la société qui remet le prix, avant la mise en œuvre du gain, la société BUBBLING se trouve déchargée de toute responsabilité à l'égard des participants, sous réserve toutefois d'en avertir les participants dès connaissance de l'événement.

8. LA NOTIFICATION DU GAIN

Le gagnant sera prévenu personnellement par téléphone et/ou e-mail endéans les 7 jours de sa désignation.

Le gagnant est celui qui aura fait le plus de point au jeu Bubbling Shooter en ligne sur le site web de l'organisateur, à savoir www.bubbling.be.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple de la publication du nom et de la photographie du gagnant par voie de presse ou par toute autre voie de communication (site internet, Facebook, ...), et ce, à des fins publicitaires.

Si le gagnant ne se manifeste pas avant le 31 décembre 2020, le gain sera perdu, sans que le gagnant ne puisse prétendre à la moindre compensation, indemnisation ou récupération.

9. INCIDENT TECHNIQUE

En cas d'incident technique perturbant le bon déroulement du concours, et notamment en cas de soupçon qu'il existe certains participants qui tentent d'influencer les résultats du concours, l'organisateur peut prendre les dispositions nécessaires en vue de neutraliser les effets pervers.

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, la société BUBBLING se réserve le droit d'exclure le participant concerné du concours, ou de lui refuser l'octroi du cadeau qui lui revenait, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires ultérieures.

Dans ce cas, un autre gagnant sera désigné.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016 (RGPD).

BUBBLING collecte et traite les données d'identité et les coordonnées qu'il reçoit du client et toute autre personne de contact utile. Les finalités de ces traitements sont l'exécution de cette convention, la gestion des clients, la comptabilité et les activités de prospection directe, tel que l'envoi d'informations promotionnelles ou commerciales. Les bases juridiques sont l'exécution d'un contrat, le consentement du client, le respect d'obligations légales et réglementaires et/ou l'intérêt légitime de BUBBLING.

Les données à caractère personnel précitées seront traitées conformément aux dispositions du règlement général de la protection des données et ne seront transmises qu'aux sous-traitants, aux destinataires et/ou aux tiers pour autant que nécessaire dans le cadre des finalités précitées pour ledit traitement.

Le client est responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel qu'il fournit à BUBBLING et s'engage à respecter strictement les dispositions du règlement général de la protection des données à l'égard des personnes dont il a transmis les données à caractère personnel, ainsi que concernant toutes les données à caractère personnel possibles qu'il pourrait recevoir de ses clients.

Les données à caractère personnel sont conservées et traitées pour une période nécessaire en fonction des finalités du traitement et de la relation (contractuelle ou non). Les données des clients seront, dans tous les cas, retirées de nos systèmes après un délai de 7 ans après la fin du contrat sauf en ce qui concerne les données à caractère personnel que nous sommes tenus de garder pendant plus longtemps sur la base d'une législation spécifique ou en cas de litige en cours pour lequel les données à caractère personnel sont nécessaires.

Par l'accord qu'il donne au moment d'introduire ou communiquer ses données personnelles ou lors de la conclusion d'un contrat avec BUBBLING, le client consent à la collecte et à l'utilisation de ses données personnelles de la manière définie au présent article.

BUBBLING collecte des données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de TVA, composition de ménage, données financières, profession).

Le Client marque son accord explicite et libre pour que ses données soient utilisées à des fins publicitaires, commerciales ou de marketing et consent à recevoir des informations et documents promotionnels sur son adresse électronique ou par courrier postal.

Conformément à et selon les conditions de la législation belge relative à la protection des données et les dispositions du règlement général de la protection des données, nous vous informons que vous disposez des droits suivants :

Droit d'accès : le client a le droit de demander à tout moment si ses données ont été collectées, durant combien de temps et dans quel but.

Droit de rectification : le client a le droit de demander que ses données fausses ou incomplètes soient corrigées ou complétées à tout moment sur simple.

Droit à la limitation du traitement : le client peut demander une limitation du

traitement de ses données. Cela signifie que les données en question doivent être « marquées » dans notre système informatique et qu'elles ne peuvent plus être utilisées pendant un certain laps de temps.

Droit à l'effacement des données ('droit à l'oubli') : Sous réserve des exceptions prévues par la loi, le Client a le droit d'exiger que ses données soient effacées. Si le client souhaite désactiver la possibilité pour BUBBLING de procéder à l'utilisation de ses données personnelles, il lui suffit d'écrire à l'adresse suivante : **info@bubbling.be**

Droit à la portabilité des données : le Client peut demander que ses données lui soient transmises dans un « format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ».

Droit de réclamation : le Client peut introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données.

BUBBLING s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adéquat pour protéger la confidentialité des données. BUBBLING notifie au client toute violation de données à caractère personnel dont il a connaissance.